

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE**



Discours de S.E.M. Michael MOUSSA ADAMO
Ministre des Affaires Etrangères
À
L'occasion de la 73^e Session de l'EXCOM
(Genève du 10-14 octobre 2022)

Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Excellences Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole, à cette 73^e Session de l'EXCOM consacrée à la problématique des réfugiés, un phénomène récurrent qui prend de l'ampleur à l'échelle internationale.

Je tiens à exprimer, tout d'abord, mes sincères et chaleureuses félicitations aux membres du Bureau pour la bonne conduite de nos débats ainsi que le Haut-commissaire des Nations Unies aux réfugiés, Mr Filippo Grandi, pour ses efforts constants et son engagement personnel en faveur des réfugiés, et aux autres personnes déplacées et apatrides.

Ensuite, ma délégation souscrit à la déclaration faite par **le Tchad** au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Cette session se tient dans un contexte international marqué, non seulement par la récurrence des conflits à travers le monde, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, mais également par des discriminations, des persécutions et de l'urgence climatique ayant amplifié les flux migratoires.

Cette situation appelle à une mise en œuvre réelle de toutes les déclinaisons liées au Pacte mondial sur les réfugiés, dont la pertinence demeure essentielle pour protéger et porter assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur des Etats et des migrants dont les droits sont menacés.

Mon pays, le Gabon, terre d'hospitalité légendaire pour les migrants et les réfugiés, attache du prix à leur protection, lesquels sont intégrés socialement et vivent en parfaite harmonie au sein de la population qui les accueille depuis des années sans aucune forme de discrimination.

Tout ceci procède, non seulement, de notre adhésion aux différents instruments internationaux en matière de protection des réfugiés, mais également, de l'adoption de la loi 5/98 du 5 mars 1998, portant statut des réfugiés en République gabonaise, qui constitue le premier acte d'inclusion des réfugiés.

Pour y faire écho, toutes les activités mises en œuvre pour le bien être des réfugiés se concentrent sur la recherche des solutions durables axées sur l'intégration légale et socio-économique.

C'est à ce titre que mon pays a confirmé son intérêt, au respect du non refoulement et réaffirmé sa volonté de procéder à une migration sûre et humaine en s'engageant dans des projets communs à l'exemple du Programme conjoint entre les agences des Nations Unies et le gouvernement gabonais intitulé « une approche de la sécurité humaine pour renforcer la prévention, la protection et l'autonomisation dans la migration mixte vers le Gabon ».

Cette coopération permettra d'améliorer la protection internationale des migrants dans mon pays.

Au titre de ces engagements, il m'est agréable de mentionner ici, certaines actions mises en place au bénéfice des intéressés.

Mon pays s'est, en effet, doté d'un passeport biométrique pour réfugiés répondant aux normes internationalement reconnues en matière de fiabilité. Il vise un double objectif ; permettre de garantir la libre circulation des réfugiés en toute sécurité et l'autonomisation des intéressés.

Dans le même ordre d'idée, en matière de santé, le Gabon prohibe toutes formes de discrimination entre les réfugiés et les nationaux. A ce titre, il accorde aux nationaux, aux immigrés et aux réfugiés, un libre accès aux soins de santé sur l'ensemble du territoire en s'acquittant des mêmes coûts de santé.

De plus, mon pays pourvoie une assurance maladie aux réfugiés afin d'améliorer leur bien-être.

A ce jour, les réfugiés malades chroniques, ont bénéficié d'une assurance maladie. Le processus d'enrôlement se poursuivra progressivement au profit des autres réfugiés, à l'issue d'une enquête sociale qui sera lancée sur la base d'un fichier élaboré par les services compétents, aux fins de les classer selon leurs revenus, dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président,

L'inclusion économique c'est aussi, et surtout, l'accès aux marchés du travail et aux opportunités économiques pour tous, y compris pour les réfugiés.

A cet effet, des partenariats ont été sollicités, non seulement avec les ministères sectoriels, mais aussi, avec des incubateurs nationaux en vue d'une inclusion progressive et harmonieuse au bénéfice des candidats réfugiés pour assurer leurs moyens de subsistance durables.

Par ailleurs, l'intégration des réfugiés passe, également, par l'accompagnement à l'éducation de leurs enfants en âge scolaire. La Constitution de mon pays garantit l'égal accès à l'éducation et à la formation professionnelle.

Je tiens, par ailleurs, à souligner le caractère gratuit et obligatoire de l'enseignement pour tous les enfants âgés de 3 à 16 ans. Ce qui fait de mon pays l'un de ceux ayant un taux élevé de scolarisation.

En ce qui concerne l'enseignement supérieure, le versement des droits universitaires constitués de frais d'inscription des jeunes réfugiés est identique à ceux des gabonais.

Pour clore mon propos, **Monsieur le Président**, nonobstant le contexte international fragilisé par les crises multiformes tant sur les plans économiques, climatiques, sécuritaires, humanitaires, le Gabon, terre d'asile, continuera, aux côtés de la communauté internationale, d'apporter résolument son soutien aux réfugiés au titre de la solidarité et du respect de ses engagements internationaux.

Notre succès, se mesurera donc à l'aune de notre détermination à coopérer et à dialoguer à toutes les échelles aussi bien locale, nationale, régionale que mondiale, en vue de trouver des solutions efficaces aux défis qui entravent une véritable prise en compte de la situation des réfugiés.

Je vous remercie pour votre aimable attention.